



RELEVÉ DE DÉCISIONS

DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du vendredi 6 mars 2020

La séance débute à 18h45, sous la présidence de Monsieur Marcel BAFAU.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 6 décembre 2019

Approuvé à l'unanimité des membres présents

2. Validation des décisions prises lors des réunions du Bureau du Comité Directeur des 20-23 décembre 2019, du 17 janvier 2020, et du 30 janvier 2020

Validées à l'unanimité des membres présents.

3. Courrier de l'USL Montjoly concernant la mutation de joueurs

Bernard LAMA était absent lors de cette séance.

Richard MONTGENIE et Gilles CLAU n'ont pris part ni aux discussions, ni à la décision.

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITÉ DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

VU l'article 13.6 des Statuts de la LFG précisant que « *le Comité directeur peut se saisir d'office, ou sur demande écrite, de tous litiges ou toutes décisions qu'il jugerait contraires à l'intérêt du football...* »

DÉCIDE de se saisir de ce dossier.

4. Courrier de l'ASC REMIRE en date du 10 février 2020 (Libération de joueuses)

Un courrier de l'Olympique de Cayenne, adressé à la CRCMDL, le 17 février 2020, ayant le même objet, pour une autre joueuse provenant du même club, a été remis en séance.

Armide HORTH-AMARANTHE, Richard MONTGENIE et Gilles CLAU n'ont pris part ni aux discussions, ni à la décision.

LE COMITÉ DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de traiter les 2 demandes conjointement.

VU le courrier du DYNAMO DE SOULA, en date du 20/01/2020, demandant le retrait de l'équipe féminine du Dynamo de Soula des compétitions féminines de la saison 2019/2020 ;

VU le courrier de l'ASC REMIRE en date du 10/02/2020, demandant la libération de sept joueuses du Dynamo de Soula, suite « au forfait général inattendu déclaré » par ce club, qui ne leur a proposé aucune autre alternative de pratique de football ;

VU le courrier de l'OLYMPIQUE DE CAYENNE, en date du 17/02/2020, et remis en séance par le président de la CRCMDL, demandant une intervention pour que la licence de Mademoiselle FALGAYRETTES Mailin, soit délivrée en leur faveur ;

CONSIDERANT l'article 92.2 des Règlements Généraux de la F.F.F., qui stipule que : « *La ligue régionale d'accueil, ..., doit se prononcer en cas de demande du club d'accueil fondée sur le refus abusif du club quitté de délivrer son accord.* » ;

CONSIDERANT que le club du DYNAMO DE SOULA, en retirant sa section féminine des compétitions pour la saison, ne propose aucune possibilité de poursuite de la pratique pour ses licenciées, et retient, donc, les joueuses abusivement ;

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de délivrer les joueuses, en faveur des clubs de l'ASC REMIRE et de l'OLYMPIQUE DE CAYENNE, pour lesquelles ils en ont formulé la demande.

5. Confirmation de participation de la sélection seniors féminine – Courrier de LOYOLA OC (tournoi international

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de confirmer la participation de la sélection seniors féminine au tournoi international « YAN'AMAZONIA 2020 CUP 973 », organisé par LOYOLA OC.

6. Convention avec la Fédération du Suriname pour les arbitres

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de valider les dispositions d'échanges arbitraux avec la Fédération de Football du Suriname.

7. Participation au championnat Futsal 2020 de la CONCACAF

Suite au désistement du sélectionneur seniors Futsal en place, et de son adjoint, et devant confirmer la participation de notre sélection à cette compétition internationale,

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de nommer Gilles CLAU, comme sélectionneur par intérim. Il se chargera de désigner ses adjoints.

Un appel à candidature est lancé, au niveau du Comité Directeur, pour désigner le chef de délégation, pour mener cette sélection au Suriname, puis éventuellement, au Guatemala.

8. Journée de développement du football féminin à Apatou, le 29 mars 2020.

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de valider la journée de développement du football féminin le 29 mars 2020 à Apatou.

9. Désignation de trois licenciés de la LFG, à la journée nationale des bénévoles, le 25 avril 2020.

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de désigner : Raymond ELINA (Comité Directeur LFG), Jacqueline ATTICOT, Annie JEAN-BAPTISTE. Leur séjour, à Paris, aura lieu du 23 au 26 avril 2020.

10. 35^{ème} congrès ordinaire de la CONCACAF : validation des délégués.

Après échanges et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de désigner : Marcel BAFU (Président de la LFG), et Alain MIJDT, comme délégués.

Le 35^{ème} congrès de la CONCACAF se tiendra du 4 au 7 mai 2020, en Guadeloupe.

11. Validation du chef de délégation pour le déplacement de la sélection U17, au tournoi Paul CHILLAN, en Martinique.

Après échanges et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de désigner : Fabrice TORVIC, comme chef de délégation.

Le tournoi « Paul CHILLAN » aura lieu du 8 au 12 avril 2020, en Martinique.

12. Validation du chef de délégation pour le déplacement de la sélection U13 à Plomelin.

Après échanges et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de désigner : Michel HELENE, comme chef de délégation.

Ce déplacement pour le « Mondial Pupilles » de Plomelin se fera du 18 au 25 mai 2020.

13. Demande de l'ASV AMBIANCE-CLUB

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable à la demande d'hébergement de l'ASV AMBIANCE-CLUB.

14. Lauréat du trophée « Philippe SEGUIN »

Le club de LOYOLA OC est lauréat du trophée « Philippe SEGUIN » 2020, et recevra sa récompense le 25 avril 2020 à Paris.

Le Comité Directeur félicite le club de LOYOLA OC pour cette réussite qui honore le football Guyanais.

15. Projet de détection de RPC Sport Agency des 24 et 25 avril 2020.

VU le dossier de l'entreprise RPC Sport Agency souhaitant organiser une détection avec les meilleurs joueurs espoirs (nés en 2003, 2004 et 2005), les 24 et 25 avril 2020 au stade municipal « Georges Chaumet » de Cayenne,

Après discussions et échanges de points de vue,

A la majorité des membres présents,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE de ne pas associer la Ligue de Football de la Guyane au projet de détection de RPC Sport Agency. "

16. Questions diverses

- Demande de décharge de la représentation du Comité Directeur à la C.R.O.C., par Dominique DEDE. Le courrier est remis en séance : le Président rencontrera Mr DEDE et MONTGENIE, tous deux missionnés par le CD sur la gestion des calendriers.
- La manifestation pour la journée de la femme est reportée au 18 avril 2020 avec l'accord de la CTG.
- Du 02 au 09/04/2020 est programmée la rencontre régionale des sections sportives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 22h57.

Le Secrétaire Général Adjoint

D. DEDE

Le Président

M.BAFAU